

CSS DELMONICO DOREL

23 novembre 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne Rhône Alpes**

CSS DELMONICO DOREL

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la CSS du
29 novembre 2016

Synthèse de la dernière inspection (DREAL)

Bilan d'activité (Delmonico Dorel)

Présentation des projets en cours

Questions diverses

Visite sur site



CSS du 29 novembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2016 a été transmis à l'ensemble des membres (courrier daté du 23 janvier 2017).

Des remarques ?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Synthèse de la dernière inspection (1)

Inspection du site le 4 juillet 2017

Concernant la partie « Environnement », l'inspection a donné lieu à un rapport en date du 4 août 2017, avec les principaux constats et demandes suivants :

- Nouveau plan d'exploitation à établir par un géomètre afin de vérifier la hauteur d'un front côté nord, de positionner la distance minimale de sécurité (bande des 10 mètres).
- Stockage hors périmètre (sur une partie de la parcelle AH71 au sommet de la carrière) : ce constat a donné lieu à un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 12 septembre 2017 avec un délai de 6 mois pour rétablir une situation conforme.

Une première réponse de l'exploitant a été apportée par lettre en date du 19/09/2017.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE

Synthèse de la dernière inspection (2)

La vérification des mesures des émissions (eau, poussières, bruit, vibrations) n'a pas mis en évidence de non conformité.

A noter toutefois une évolution réglementaire nationale concernant le suivi des émissions de poussières (article 19 de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994), applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- la valeur limite relative aux émissions captées passe de 30 à 20 mg/Nm³
- la méthodologie du suivi des retombées de poussières est modifiée : mise en place d'un plan de surveillance incluant des mesures trimestrielles en plusieurs points (pouvant devenir semestrielles en fonction des résultats) et d'une valeur limitée fixée à 500 mg/m²/j

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à la carrière

Synthèse de la dernière inspection (3)

Lors de cette inspection, une action ciblée a été menée sur le niveau de production.

L'inspection a contrôlé tous les bons de pesées de l'année 2016 afin de vérifier plusieurs données :

- la production totale de l'année
- la production maximale sur une journée
- le nombre de camions par jour
- la répartition de la production par département
- les distances d'approvisionnement

Cette action a porté sur 7939 bons de pesées.

Synthèse de la dernière inspection (3)

ANNEE 2016													
	Janvier	Février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Nombres de bons de pesées	476	469	628	462	577	739	726	531	910	1090	878	453	
Nombre maximal de camions/jour	36	47	59	42	64	52	58	46	107	66	64	53	
Nombre moyen de camions/jour	24	22	29	22	32	34	38	29	43	52	44	27	
Production maximale/jour (tonnes)	826,54	1268,9	1114,7	842,22	1565,95	1069,9	1317,98	929,63	2295,7	1770,37	1459,27	972,81	
Production totale du mois (tonnes)	9515,25	9679,08	12762,83	9304,24	11627,9	15470,29	14926,82	10787,02	20161,9	22261,73	17622,99	9100,21	163220,26
ANNÉE 2001 (données issues du dernier Dossier de demande d'autorisation)													
	Janvier	Février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Nombre moyen de camions/jour	24,2	26,6	40,5	40,4	37,2	87,7	64,1	28,6	48,5	45	33,6	20,9	
Production totale du mois (tonnes)	5481	6621	8960	16390	17472	20680	21774	9276	16211	20201	8043	4370	155479
Prévisions du dernier dossier de demande d'autorisation (données issues de l'étude d'impact) : 60 camions/jour en moyenne et 120 camions/jour au maximum													

Ces données nous permettent de tirer les conclusions suivantes :

- La production totale de l'année 2016 a été de 163 220 tonnes, conforme à la production maximale autorisée de 165 000 tonnes/an.
- La production déclarée par l'application GEREP pour l'année 2016 est cohérente avec la production vérifiée par les bons de pesée, avec un écart minime de 0,8 % (production déclarée en 2016 : 162 000 tonnes)
- La production journalière a toujours été inférieure au seuil de 3000 tonnes imposé par l'arrêté préfectoral
- Le nombre de camions/jour est en moyenne de 33, en cohérence avec les données de l'étude d'impact du dernier dossier de demande qui affichait une moyenne plus forte (41)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE

Synthèse de la dernière inspection (4)

Les bons de pesées ont également permis de faire une synthèse sur les destinations des matériaux :

- 85 % de la production alimente les départements de la Loire, de l'Ardèche et de l'Isère
- Le rayon de chalandise correspondant à ces 85 % de production est en moyenne de 26 km

Les données issues des bons de pesées confirment que la production de la carrière alimente un marché local, conforme aux déclarations de l'exploitant.



Bilan d'activité

Présenté par la société DELMONICO DOREL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE

Projets en cours

- Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Julien Molin Molette, sans inclure d'extension du zonage carrière, début 2017, un nouveau dossier de déclaration de projet a été déposé et a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est terminée le 27/10/2017.
- L'exploitant a déposé parallèlement son dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension le 14/06/2017. Ce dossier est en cours d'instruction à la DREAL.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE

Questions diverses



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE

**Merci
de votre
attention**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE